

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

**Objet : RS - Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre du dispositif de soutien à l'anticipation de la suppression des sacs plastiques**

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola
<b>La Thuile</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

## **Bureau du 22 juin 2016**

délibération n° 097-16

objet **RS - Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre du dispositif de soutien à l'anticipation de la suppression des sacs plastiques**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés, et Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable et des espaces naturels, rappellent que Chambéry métropole est inscrite dans une démarche de Territoire zéro gaspillage, zéro déchet et plus largement dans une forte dynamique de développement durable.

Le ministère de l'environnement a annoncé la mise en œuvre, pour les lauréats des appels à projet « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », d'un soutien financier pouvant atteindre 30 000 € dédié aux collectivités qui anticiperaient la suppression des sacs plastiques à usage unique dans les commerces de leur territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les politiques publiques de développement durable et déchets portées par la collectivité.

Dans le cadre des actions de prévention et de réduction des déchets, afin de poursuivre l'évitement de la création du déchet, Chambéry métropole propose de promouvoir auprès des habitants les sacs cabas réutilisables plutôt que des sacs plastiques jetables.

La distribution de ces sacs est planifiée dans le cadre des événements de communication et sensibilisation menés par Chambéry métropole en direction des usagers/consomm'acteurs.

Dans le cadre du schéma agricole et de la démarche « Goûtez aux saveurs d'ici », des sacs cabas réutilisables seront réédités et offerts par les producteurs à leurs clients sur les marchés. Ces sacs seront également proposés aux magasins de producteurs et coopératives du territoire.

Il est proposé de solliciter l'ADEME pour l'attribution d'une subvention relative à la réalisation de cette action. Le coût global du projet pourra atteindre le plafond subventionnable de 30 000 € à hauteur de 70 %.

**Vu** l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement,

**Vu** le décret n° 2016-350 du 24 mars 2016 portant diverses modifications du titre IV du livre Ier du code de l'énergie,

**Vu** l'article 4 alinéa 2-IV des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

**Vu** l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés du 14 juin 2016,

**Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** sollicite le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du dispositif d'anticipation de la suppression des sacs plastiques,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin